



A l'attention de la Direction de Ginger CEBTP,

Objet : Revendication de la délégation syndicale CFDT de Ginger CEBTP dans le cadre des NAO 2024.

Au vu de la progression de l'entreprise ces dernières années, dues aux efforts de l'ensemble des salariés, et à l'inflation importante, veuillez trouver ci-après les propositions de la **section syndicale CFDT** de GINGER CEBTP concernant :

La rémunération

L'Humain étant au centre de la stratégie de l'entreprise, il est temps de mettre des actes en corrélation avec les paroles et de récompenser la sueur versée par l'ensemble des salariés pour l'entreprise à sa juste valeur.

Nous rappelons que l'inflation sur l'année 2023 est de 5 % selon l'INSEE, en conséquence :

- **Nous demandons une augmentation pour tous les salariés présents avant le 1^{er} janvier 2023 dans l'entreprise, y compris rachat d'entreprise, avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2024 de la manière suivante :**
- **1500€ brut/an pour les salariés ayant un salaire annuel brut inférieur à 40000 euros.**
- **675€ brut/an pour les salariés ayant un salaire annuel brut supérieur à 40000 euros**
 - De veiller à ce que les augmentations dues à des promotions ou à des changements de poste ne fassent pas partie de cette enveloppe d'augmentation.

En effet, les montants de cette enveloppe étant du ressort de la Direction nous demandons à ce que les revalorisations de salaires dues à des promotions ou à des changements de poste ne fassent pas partie de l'enveloppe d'augmentation listée ci-dessus (augmentation systématique).

REPONSE DE LA DIRECTION : REFUS

L'augmentation de salaire décidée par la direction est la suivante : l'enveloppe globale représentera 3% de la masse salariale à distribuer « au mérite ».

- **Nous demandons que tous les salariés soient informés individuellement de la revalorisation (augmentation et prime) et que la non revalorisation soit expliquée à chaque salarié concerné par écrit.**





A l'attention de la Direction de Ginger CEBTP,

- La communication des fourchettes de rémunérations théoriques par postes, métiers et qualifications.

REPONSE DE LA DIRECTION : REFUS

- **La mise en place d'un 13^{ème} mois pour tous les salariés**
ce serait un argument de poids pour attirer et retenir les collaborateurs.

REPONSE DE LA DIRECTION : REFUS

Indemnités – Frais de déplacement – Primes

- Nous demandons que l'enveloppe de primes exceptionnelles soit augmentée de 30% par rapport à 2023 et que dans cette enveloppe ne soit pas incluses les primes de plus de 1000 euros. Les primes de plus de mille euros faisant parties d'une autre enveloppe.

REPONSE DE LA DIRECTION : REFUS de différencier les enveloppes et augmentation de l'enveloppe globale de 30% SOIT 620 000€ au lieu de 480 000€ à distribuer au grès de la hiérarchie.

- Prime MACRON
- REPONSE DE LA DIRECTION : REFUS**
- Nous demandons l'augmentation des indemnités des frais de déplacements :
 - 18 € pour un repas de midi (plafond Urssaf : 20.20€)
 - 19 € pour un repas du soir
 - 90 € pour le logement y compris petit déjeuner (plafond Urssaf : 92€)

REPONSE DE LA DIRECTION : A VOIR EN JUILLET Alors que CHEZ BURGEAP CELA SE PASSE EN JANVIER

- Revalorisation des indemnités de déplacements pour les salariés de la DNP de 100 Euros.

REPONSE DE LA DIRECTION : A VOIR

- Nous demandons une compensation financière destinée à compenser les contraintes dues au fait que des collaborateurs sont amenés à travailler régulièrement sur des chantiers en dehors de leurs horaires de travail habituels et bien souvent sans délai de prévenance raisonnable, du jour pour le lendemain (par exemple pour être sur un chantier à 6 h du matin pour réaliser des prélèvements).

REPONSE DE LA DIRECTION : REFUS



A l'attention de la Direction de Ginger CEBTP,

- Nous demandons la mise en place d'une **compensation financière pour compenser toutes les dépenses réalisées par le salarié en télétravail** relevant des frais professionnels (abonnement internet, achat de fournitures, électricité, chauffage, etc.).

REONSE DE LA DIRECTION : REFUS

- **La mise en place d'une prime d'ancienneté à partir de 5 ans de présence dans la société ;**
Afin de récompenser la fidélité du collaborateur(trice) à l'entreprise, dont le montant pourra varier en fonction de l'ancienneté.

REONSE DE LA DIRECTION : REFUS

- **Nous demandons que la médaille « GINGER » soit mise en place à partir de 10 ans d'ancienneté avec une prime l'accompagnant à définir avec effet rétroactif pour les salariés se trouvant entre deux niveaux.**

REONSE DE LA DIRECTION : REFUS

- Nous demandons **la création de compensation / prime de risque afin d'indemniser les salariés soumis à des risques extérieurs**, sondeurs faisant des sondages sur des zones à risque d'éboulement, personnel soumis au risque routier, au risque radiologique, au risque chimique (usines classées SEVESO), etc.

REONSE DE LA DIRECTION : REFUS

La considération envers les salariés , et la communication qui pourrait être faite par la Direction, permettrait de fidéliser les collaborateurs dans l'entreprise et ainsi conserver les compétences.

- L'augmentation des tickets resto à 9.5 euros en gardant les mêmes proportions (60% part entreprise et 40% part salarié).

REONSE DE LA DIRECTION : OK A PARTIR DU 01/04/2024 ALORS QUE CHEZ BURGEAP CELA SE PASSE EN JANVIER

Epargne salariale

- Nous demandons que l'intéressement et les participations soient considérés comme versements volontaires dans le PERECO .

REONSE DE LA DIRECTION : REFUS



A l'attention de la Direction de Ginger CEBTP,

- Afin de **dynamiser l'épargne salariale**, nous demandons la reconduction de la règle d'abondement du PERECO avec revalorisation de l'abondement à hauteur de :
 - Abondement de 100 % du versement volontaire du collaborateur,
 - dans la limite de 1000 € d'abondement annuellement.

REONSE DE LA DIRECTION : REFUS

- Afin d'inciter les salariés à investir davantage dans l'entreprise, nous demandons l'augmentation de l'abondement versé lors des différents placements effectués par les collaborateurs.

REONSE DE LA DIRECTION : AVOIR LORS DE LA REOUVERTURE DU FCPE EN JUIN .

Aménagement du temps de travail

- La possibilité de demander le rachat des RTT non pris fin décembre comme la loi le permet.

REONSE DE LA DIRECTION : REFUS

- La suppression de l'article 10 « prise de congés payés en cas de circonstances exceptionnelles»

REONSE DE LA DIRECTION : REFUS

- Création d'un compte épargne temps.

REONSE DE LA DIRECTION : REFUS

- Nous demandons que le « Télétravail » soit étendu à toutes les catégories de salariés où cela est possible.
- Nous demandons que les réunions des CSE soient réalisés en Teams quand l'ordre du jour le permet afin d'être en harmonie avec la charte sur l'environnement établie par la direction.

REONSE DE LA DIRECTION : REFUS

Santé - Mutuelle

- Mettre en place la possibilité pour chaque salarié de prendre à sa charge, des options, non présentent dans le « package » actuel.

REONSE DE LA DIRECTION : REFUS



A l'attention de la Direction de Ginger CEBTP,

Mise en place d'un accord pour la diffusion des informations syndicales

- Nous demandons la mise en place d'un accord autorisant la diffusion des informations syndicales et tracts via l'intranet ou le système de messagerie électronique de l'entreprise. Depuis le 28/11/2022 la section syndicale CFDT du CEBTP a fourni un lien permettant d'accéder à son site syndical, à ce jour, nous attendons toujours la réponse de la direction.

REONSE DE LA DIRECTION : MALGRES LA PAROLE DE LA DIRECTION D AVOIR ENFIN UNE REONSE EN JANVIER APRES TOUT CE TEMPS , CELLE-CI NOUS A RESSORTI CE QU'ON ENTEND DEPUIS PLUS D'UN AN : ON Y TRAVAILLE !!!!!!! FOUTAGE DE GUEULE !!!!!!!

NOUS DEPLORONS QUE LA DIRECTION OUBLIE TROP SOUVENT QUE L'HUMAIN EST AU CENTRE DE CES PREOCCUPATIONS !!!!!!! MDR

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Pour la Section Syndicale CFDT de Ginger CEBTP :
Didier VERMET
Julien NICOD

